

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023 A 20 HEURES

PRESENTS : Jean-Pierre BOUTTER, Claude GIROD, Christophe BUGUET, Jacques CACHOT, Guy MULLOT, Emilie FERRAND, Anthony BOISSON

ABSENTS EXCUSES : Alain LABET, Juliette CANQUE (pouvoir donné à Christophe BUGUET), Richard CANQUE (pouvoir donné à Claude GIROD), Isabelle HOUTART (pouvoir donné à Jean-Pierre BOUTTER),

SECRETAIRE DE SEANCE : Claude GIROD

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09/06/2023.

- SUBVENTION ET CONVENTION SPA :

Afin de traiter le problème des chats errants sur la commune, il est nécessaire de signer une convention de subvention avec la SPA. Cette convention a pour objet la capture, l'identification et la stérilisation des chats errants non identifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour et 1 abstention, décide d'accepter cette convention de subvention pour un montant de 500 € correspondant à 10 chats.

- SITE DES TILLEULS : CLASSEMENT EN AIRE COMMUNALE DE LOISIRS ET DE DETENTE ET REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL :

Le Maire rappelle la délibération du 30/03/2023 concernant le stationnement des véhicules de longue durée. Il rappelle également que pour des raisons de risques d'incendies, de sécurité et sanitaires, le camping sauvage est interdit ainsi que les stationnements ininterrompus et abusifs sur le site des Tilleuls et sur l'ensemble de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions, décide :

- **DE CLASSER** le site des Tilleuls en aire communale de loisirs et de détente,
- **DE REGLEMENTER** le stationnement sur le site des Tilleuls ainsi que sur l'ensemble de la commune à 48 heures maximum.
- **MANDATE** le Maire pour signer l'arrêté ainsi que tous documents relatifs à cette décision.

- ONF : AFFOUAGE 2023-2024 ET VENTE DE BOIS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- Avec 9 voix pour et 1 abstention, de destiner la parcelle 16 i ainsi que la parcelle 20 (pour partie : place à bois) à l'affouage 2023-2024,
- A l'unanimité des présents et des représentés, de fixer les coupes de bois de l'année 2024 sur les parcelles : 1i, 2i, 3i, 8i.

- SUBVENTIONS SORTIE SCOLAIRE (BELLECIN) :

Dans le cadre d'un séjour scolaire à Bellecin et suite à la demande de deux familles domiciliées à Rotalier, une aide financière de 100 € est attribuée à chaque famille.

- RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE DU SIDEC :

Considérant que la Commune de ROTALIER est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération,

Considérant que le groupement de commandes dont la Commune de ROTALIER est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de ROTALIER d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- **D'accepter** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés,

- **D'autoriser** l'adhésion de la Commune de ROTALIER en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,

- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés, accepte les mouvements de crédits ci-dessous :

- Opérations réelles :

238 : + 7300

21534 : -7300

- Opérations d'ordres :

Dépenses 21538 (041) : + 14500

Recettes 13258 (041) : + 7250

Recettes 238 (041) : + 7250

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- Des travaux de réfection de la voie communale n°1 dans le cadre du PDR Bourgogne Franche-Comté pour le renforcement, réfection, entretien et création d'une place à bois. Après réunion de la Commission d'Appel d'Offres, l'entreprise Bonnefoy JC a été retenue et en sous-traitance l'entreprise BOISSON TP pour un montant de 33 406.99 € HT. L'entreprise ABCB assure la maîtrise d'œuvre pour un montant de 4 281 € HT. 80 % de subvention FEADER sont accordés à la condition que les travaux soient terminés avant le 31/12/2024. Le démarrage des travaux est fixé à fin octobre début novembre pour la commune de Rotalier.
- Que les travaux d'éclairage public à La Combe et aux Epinoux sont programmés semaines 39 à 44.

- Qu'une importante fuite d'eau a été réparée à La Combe en Août. Il a été constaté cet été que certains administrés ne respectaient pas les obligations préfectorales concernant la consommation de l'eau.
- Sur la mise en place d'une formation à destination des administrés concernant l'utilisation du défibrillateur. 15 places seront disponibles. Date et horaire à confirmer.
- Qu'un courrier sera envoyé à la DDT (service des routes) concernant le virage sur la RD44 au lieu-dit Les Acacias (bordure en ciment dangereuse). Une demande de travaux sera également faite concernant les mouvements de terrains sur la RD44 (tronçon en Charrière / Sur la Mure).
- Qu'un courrier a été envoyé aux propriétaires des bovins qui divaguaient sur les routes cet été en leur demandant de réparer leurs clôtures. Une copie de ce courrier a été envoyée à la gendarmerie.

Lors de l'élaboration avec les entreprises des travaux concernant la voirie et l'éclairage public à La Combe, la mairie avait expressément demandé que ceux-ci n'aient pas lieu pendant les vendanges. Malheureusement, nous ne maîtrisons pas les délais d'intervention des entreprises.

CAER : dates à retenir :

- Travaux de tailles et nettoyage : 18 et 25 novembre
- Mâchon : 25 novembre.

Le Maire,
Jean-Pierre BOUTTER

Le Secrétaire,
Claude GIROD

